

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DU BUREAU**

Bureau du **26 avril 2010**

Décision n° **B-2010-1523**

commune (s) : Ecully

objet : Acquisition d'une propriété située 50-52, chemin Jean-Marie Vianney, angle chemin des Cuers et appartenant aux conjoints Vergnieux

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur Barral

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 20 avril 2010

Compte-rendu affiché le : mardi 27 avril 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Lebuhotel.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Lebuhotel), Calvel (pouvoir à M. Barge), Mme Vullien, MM. Philip (pouvoir à M. Darne J.), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Besson (pouvoir à Mme Gelas), MM. Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Sangalli.

Absents non excusés : Mme Peytavin, M. Julien-Laferrière.

**Bureau du 26 avril 2010****Décision n° B-2010-1523**

commune (s) : Ecully

objet : **Acquisition d'une propriété située 50-52, chemin Jean-Marie Vianney, angle chemin des Cuers et appartenant aux consorts Vergnieux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 15 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière pour l'aménagement de la zone du Tronchon à Ecully, la Communauté urbaine se propose d'acquérir la propriété située 50-52, chemin Jean-Marie Vianney, angle chemin des Cuers à Ecully et appartenant aux consorts Vergnieux.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 2 784 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 57 de la section AA et sur laquelle est édifiée une construction d'un étage sur rez-de-chaussée à usage d'habitation, avec combles et un hangar attenant.

Aux termes du projet d'acte qui a été établi, les consorts Vergnieux consentiraient à céder cette propriété, libre de toute location ou occupation, au prix de 400 000 €, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve**, pour un montant de 400 000 €, l'acquisition d'une propriété située 50-52, chemin Jean-Marie Vianney, angle chemin des Cuers à Ecully et appartenant aux consorts Vergnieux, pour la constitution d'une réserve foncière.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer le projet d'acte ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1755, le 11 janvier 2010 pour la somme de 15 000 000 €.

**4° - Le montant** à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2010 - compte 213 200 - fonction 824, à hauteur de 400 000 € pour l'acquisition et de 5 100 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**